



*Dans les communes
les départements
et les régions*

*Pour
changer
vraiment,*

**il faut
gouverner
contre
les
capitalistes**

10 F



L/C/R/ Ligue communiste révolutionnaire

section française de la Quatrième Internationale

Sommaire

Introduction

Où en sont nos revendications p. 4

Nous ne sommes pas des nantis p. 6

Contrats de solidarité :
un premier bilan p. 8

Pour défendre le service public,
il faut rompre avec le capitalisme p. 10

Que font les organisations syndicales ? .. p. 12

Une décentralisation
qui n'a rien changé
pour les travailleurs p. 15

Municipales :
Battre la droite p. 18



Qui sommes-nous ?

Nous sommes des militant(e)s et sympathisant(e)s de la Ligue Communiste Révolutionnaire qui travaillent dans les communes, les départements ou les régions. Il y a parmi nous des Ouvriers, des employés administratifs (Rédacteurs, etc.), des Adjointes Techniques, des Animateurs ou du personnel médico-social. La Ligue Communiste Révolutionnaire a toujours combattu les patrons et la droite. Elle a contribué dans la mesure de ses moyens, par ses campagnes pour l'unité ouvrière, à battre Giscard-Barre en 1981. Aujourd'hui, la LCR se bat pour la défense de toutes les revendications, pour que le PC et le PS rompent avec une politique d'austérité, que le gouvernement gouverne réellement contre les patrons et la droite et non contre les travailleurs. La LCR se bat pour la construction d'un parti révolutionnaire, qui comprenne tous ceux qui refusent la politique d'austérité appliquée aujourd'hui par le gouvernement de gauche et pour un socialisme qui n'a pas la couleur de la social-démocratie ou des chars de Jaruzelski.

Où en est le changement ?

Un an et demi a passé depuis la victoire du 10 mai. Et le climat a bien changé dans ce pays.

Hier, pour des millions de gens, c'était une formidable explosion de joie et d'espérance après la défaite de Giscard. Aujourd'hui, le mécontentement et l'inquiétude grandissent parmi les travailleurs.

Pourquoi les battus du 10 mai relèvent-ils la tête ?

Pourquoi les patrons continuent-ils à licencier en toute impunité ? Pourquoi s'opposent-ils encore plus durement qu'avant à toute augmentation de salaire ? Pourquoi les partis de droite qui étaient en pleine déconfiture après le 10 mai ont-ils gagné les cantonales ?

Parce que la politique du gouvernement leur laisse le champ libre. Parce qu'au lieu de s'attaquer aux profits et aux privilèges, comme le veulent les travailleurs qui ont donné la majorité au PS et au PC, il multiplie les concessions, et recule sans cesse devant les patrons et la droite.

Si Mitterrand a été élu contre Giscard, c'est parce que la population ne voulait plus du chômage ni de l'austérité de Raymond Barre. Or, que fait le gouvernement aujourd'hui ? Il cède sur toute la ligne aux exigences des capitalistes. Il s'engage ouvertement dans une politique d'austérité : non seulement il bloque les salaires, mais il veut les verrouiller ensuite jusqu'en décembre 1983. Il annonce des mesures d'« économie » sur la Sécurité Sociale, l'UNEDIC, le budget... Par contre, rien n'est fait pour s'attaquer vraiment aux profits des grandes sociétés. Pour elles, on multiplie les cadeaux. Les promesses faites avant les élections ne sont pas tenues : ni sur le maintien des emplois dans la sidérurgie, ni sur le remboursement de l'avortement, ni sur le service militaire à six mois, ni sur les 35 heures, ni sur le nucléaire...

Oui, il y a bien des raisons d'être mécontents ; et bien des raisons d'être inquiets : le RPR et l'UDF ont remonté la pente et reprennent l'offensive. Ils ont remporté les cantonales, en profitant de la démobilisation des électeurs de gauche. Ils espèrent gagner les municipales et en faire un tremplin pour revenir au gouvernement.

Ceux qu'on ne voyait jamais dans la rue du temps de Giscard y descendent continuellement : les PDG du CNPF, les petits patrons des PMI, les cadres de la CGC, les professions libérales, etc., se mobilisent pour imposer ce qu'ils veulent au gouvernement et appuyer la droite.

Par contre, du côté des directions nationales des syndicats ouvriers, c'est la passivité organisée : pas une seule grande manifestation unitaire depuis le 10 mai !

On laisse la rue aux patrons. Quand ça va trop loin, on critique un peu le gouvernement, et puis on laisse faire ...

Se mobiliser contre les décisions du gouvernement, n'est-ce pas risquer de faire le jeu de la droite ? Avec la crise, certains sacrifices ne sont-ils pas inévitables ? Quest-ce que le gouvernement pourrait faire d'autre ? Comment empêcher la situation de se dégrader et de déboucher sur un retour de Chirac et de Giscard ?

En cette rentrée 1982 notre position est claire : pas question d'accepter que les patrons et les banquiers continuent à faire la loi, en imposant leurs plans de licenciements et de baisse du niveau de vie ! Non au blocage des salaires et aux mesures d'austérité du gouvernement ! Que le PS et le PC s'attaquent donc aux profits des capitalistes, au lieu de s'en prendre au niveau de vie des salariés !

Il est grand temps que les travailleurs fassent entendre leur voix. Face à l'offensive des patrons et devant les reculs du gouvernement, seule leur mobilisation peut débloquer la situation.

L'unité d'action est nécessaire et possible : aucun travailleur, qu'il soit socialiste, communiste, d'extrême-gauche ou sans parti, ne peut rester passif quand la droite relève la tête. Aucun ne peut accepter de voir son salaire rogné pendant qu'on continue à distribuer des milliards aux PDG. Il faut agir dans l'unité pour défendre nos salaires et notre emploi.

Mais il faut dire en même temps aux députés du PS et du PC : c'est nous qui vous avons donné la majorité, respectez le mandat du 10 mai ! Gouvernez contre les capitalistes, au lieu de chercher sans cesse à les amadouer et d'appeler les travailleurs à se serrer le ceinture !

Oui, il y a la crise. Mais tout le problème est justement de savoir qui va la payer. Les moyens du changement existent. A condition de prendre l'argent là où il est. De ne pas hésiter à décider des mesures qui remettent en cause les privilèges et le pouvoir des patrons.

Pour que ça change vraiment, il faut changer de politique. Car si la politique actuelle se prolonge, elle risque de faire revenir la droite. Barre, Chirac, préparent déjà la revanche. Il faut leur barrer la route. Mais pour les battre aux municipales, il faut commencer dès aujourd'hui à s'en prendre aux capitalistes au lieu de reculer devant eux.

Voilà les idées que défend la LCR. Nous appelons tous ceux et toutes celles qui les partagent à rejoindre notre combat, pour construire un parti qui défende les intérêts des travailleurs jusqu'au bout contre la droite et les patrons.

Où en sont nos revendications ?

Pour tous les travailleurs communaux, la défaite de Giscard le 10 Mai 1981 a représenté un énorme espoir : en finir avec les fins de mois où on ne peut pas joindre les deux bouts, en finir avec la baisse du pouvoir d'achat, avec la remise en cause du statut, aller vers un réel changement des conditions de vie et de travail.

Aujourd'hui, un an et demi après le 10 Mai 1981, la situation a bien changé. Le mécontentement et l'inquiétude grandissent parmi les travailleurs.

Voyons de plus près quelle a été l'attitude de ce gouvernement de gauche depuis plus d'un an vis-à-vis des travailleurs des communes, des départements et des régions.

Non à la baisse du pouvoir d'achat ! Non à la cotisation chômage ! Non à l'austérité !

Déjà en 1981, la hausse des salaires n'avaient été que 10,8 % alors que la hausse des prix avait atteint, selon l'indice des organisations syndicales, plus de 13 %.

En novembre 1981, le gouvernement impose la retenue de 1 % pour la Sécurité Sociale. Là encore, aucune riposte des organisations syndicales.

Décidément, le compte n'y est pas pour les travailleurs des communes et des départements, comme pour l'ensemble des fonctionnaires !

Que ce soit 10,5 % d'augmentation calculés d'après l'ancien système de Barre ou le « nouveau » système Delors, c'est toujours la baisse du pouvoir d'achat qui est à l'ordre du jour !

Et ce n'est pas fini. En juin 1982, le gouvernement annonce ce qu'aucun gouvernement de droite n'avait osé faire en 23 ans, ni De Gaulle, ni Pompidou ni Giscard : le blocage des salaires jusqu'au 31 octobre... dans un premier temps puisque Mauroy lui-même, Premier ministre, a annoncé que la baisse du pouvoir d'achat va durer 18 mois au minimum, soit jusqu'à fin 1984 !

En février 1982, s'ouvrent les négociations salariales pour l'année 1982. Que proposent, en effet, Anicet Le Pors et le gouvernement ?

Après un mois et demi de négociations, et cinq réunions, le gouvernement accorde 10,5 % pour l'année 1982, un relèvement des bas salaires par l'intégration des primes dans le salaire.

Les retards se sont accumulés depuis avril : 1,4 % à la fin de ce mois-là, auquel il faut ajouter la hausse des prix durant les mois de mai, juin et juillet (soit un total de 1,8 % au total), soit, selon l'indice officiel truqué de l'INSEE, un retard cumulé de 3,2 % fin juillet.

Il faut ajouter à ce retard, 2 % qui correspondent à la hausse des prix de fin juillet au 1^{er} novembre, soit donc un total de 5,2 %. Encore faudra-t-il tenir compte de la cotisation-chômage de 1 % !

Quelle sera la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires en 1982 et 1983 ?

Ce qui signifie une perte sèche de 1240 F à l'indice moyen au 31 octobre pour l'année 1982 !

Au 1^{er} novembre, le gouvernement et Le Pors ont augmenté les salaires de 3 % et annoncé une augmentation de 2 %... au 1^{er} janvier 1983, espérant ainsi, par un tour de passe-passe grossier, comptabiliser ces 2 % sur l'année 1982, alors que de toute évidence nous en verrons la couleur seulement en 1983 !

Donc, pour l'année 1982, les comptes sont clairs : les fonctionnaires ont vu leur traitement augmenter de 7,1 % en tout et pour tout ! Et cela, alors que la hausse des prix dépasse largement les 10 % pour cette année. Et cela, alors que la libération des prix au 1^{er} novembre donne les résultats suivants :

- pain : plus 6,5 % ;
- métro, SNCF : 10 % et 9 % ;
- loyers : 8,5 % pour les HLM et 10,18 % dans le secteur privé ;

Pour l'année 1983, la baisse du pouvoir d'achat sera encore plus sensible, d'autant plus que le gouvernement et son ministre Auroux ont annoncé que les négociations salariales ne devaient plus se dérouler sur le principe « illégal » de l'indexation automatique des salaires sur les prix. Autrement dit, c'est le principe même de l'échelle mobile des salaires sur les prix qui est aujourd'hui remis en question par ce gouvernement qui donne l'exemple aux patrons et au CNPF, dans le secteur privé, pour organiser une police des revenus contre les travailleurs !

Nous ne sommes pas des nantis !

Les salaires les plus bas

Il faut savoir qu'au 1^{er} Octobre 1982, 85 % des 650 travailleurs des collectivités locales percevaient un salaire net inférieur à 6800 F par mois, ce qui nous place dans le peloton de tête des travailleurs les plus mal payés avec ceux des hôtels, restaurants, commerce, habillement, cuir et textile.

D'autre part, à cette même date, 33 % des travailleurs des collectivités territoriales percevaient un salaire net inférieur à 4000 F par mois. Pour ces 250 000 agents classés aux groupes I et II de rémunération, outre la faiblesse du salaire d'embauche égal au SMIC, le scandale tient également à l'insignifiance de progression des salaires : moins de 600 F au bout de 21 ans de carrière !

Les femmes parmi les plus exploitées

Le classement en groupes I et II relève d'ailleurs pour une large part de discrimination salariale et sexiste puisque les effectifs de la catégorie D dans les collectivités locales sont composés de plus de 75 % de femmes. Contrairement à ce qu'affirme le statut du personnel communal, il n'y a pas d'égalité entre les hommes et les femmes dans les communes.

Depuis 1977 et la réforme de la catégorie ouvrière qui ne comprend que 5 % de femmes, les hommes ont pu bénéficier du reclassement au groupe III comme Aides Ouvriers Professionnels. De la même façon, les embauches s'effectuent dorénavant à ce niveau. Mais la filière des personnels de service, qui comprend plus de 150 000 femmes, a été délibérément écartée de la réforme des catégories ouvrières par le gouvernement Giscard-Barre. En plus, ces femmes accomplissent les travaux les plus pénibles :

— 100 000 femmes de service (dont 50 000 dans les écoles) dont le coup de balai ne vaut apparemment pas celui des cantonniers puisque les Ouvriers d'Entretien de la Voie Publique sont rémunérés au groupe III ;

— 35 000 agents spécialisés des écoles maternelles dont le travail auprès des enfants est étroitement lié à celui des enseignants et dont la qualification autant que le côté pénible de leur travail rendent intolérable leur maintien en groupe II ;

— 15 000 assistantes maternelles employées par les crèches familiales, sans garanties statutaires et avec un salaire égal à 2 heures de SMIC par jour et par enfant !

Ajoutons, parmi ces 150 000 femmes, 50 000 non titulaires.

Enfin, 30 000 agents de bureau femmes et hommes demeurent également sous-payés par rapport à la filière ouvrière.

L'ordonnance de mars 1982 sur le travail à temps partiel remet gravement en cause le droit des femmes à un travail à temps plein, donc à un travail vraiment qualifié avec des responsabilités et de réelles possibilités de carrière, réduit leur salaire et les mettant ainsi d'autant plus à la remorque financière des hommes, les divise entre elle selon les jours ou les heures de la semaine qu'elles souhaitent prendre, les divise avec les hommes qui continueront pour la plupart à travailler à plein temps, conduira les organisations syndicales à la cogestion dans les commissions paritaires des autorisations à « bénéficier » du temps partiel.

Au lieu de rester curieusement discrètes sur le sujet depuis la victoire de la gauche, les organisations syndicales devraient au contraire exiger l'abrogation pure et simple de cette ordonnance qui est dans la continuité de la loi sur le temps partiel de décembre 1980 édictée par le régime Giscard-Barre et de lutter pour la réduction



immédiate de la semaine de travail à 35 heures pour toutes et tous sans perte de salaire.

Des milliers de non-titulaires sans statut

Ils sont plus de 300 000 dans les communes, les départements et les régions, dont 60 % de femmes.

Pour les non-titulaires, c'est la précarité de l'emploi la plus totale, le risque d'être licencié si on ne plaît pas au chef de service ou si l'employeur change de couleur politique. Il y a de quoi attendre avec angoisse le résultat des élections...

Il faut remarquer que, jusqu'à présent, si le gouvernement de gauche a adopté un décret prévoyant la titularisation des catégories des agents non-titulaires des catégories C et D de l'Etat et déposé un projet de loi précisant les modalités de titularisation des catégories A et B de l'Etat, il n'a, par contre,

toujours rien décidé en faveur des 300 000 non titulaires des collectivités locales, malgré les demandes réitérées des organisations syndicales.

Les immigrés

Ils sont des dizaines de milliers affectés aux tâches les plus ingrates et ils n'ont droit ni aux garanties statutaires ni à l'avancement de leurs camarades français fournissant un travail identique (OEVP, AOP, fossoyeur, etc.). Ils sont bloqués à vie sur leurs emplois sous-qualifiés — ils ne peuvent pas passer OP 1 ou OP 2 par exemple —, ils n'ont pas le droit de bénéficier de la formation du CFPC.

Pour nos camarades immigrés, c'est donc en plus du racisme, l'absence de toute carrière et le risque permanent de licenciement.

Nous sommes des sous-fonctionnaires

Rappelons que les 550 000 travailleurs communaux ne bénéficient toujours pas d'un statut équivalent à celui des agents de l'Etat et que les 130 000 travailleurs départementaux, de même que les personnels régionaux, n'ont tout simplement aucun statut législatif national.

Alors, oui, les travailleurs des collectivités territoriales ne sont pas des « nantis » !

Le « nouveau statut » est arrivé...

Le gouvernement a déposé devant le Conseil supérieur de la fonction publique du 21 juillet 1982, un avant-projet législatif de Code de la fonction publique qui devrait être discuté par le Parlement en juin 1983. Ce projet a le mérite de regrouper dans un titre 1 les garanties communes aux fonctionnaires de l'Etat et aux fonctionnaires des collectivités territoriales (libertés syndicales, droit de grève, droit syndical, garantie du salaire en cas de suppression d'emploi, mobilité entre les fonctions publiques, accès au dossier individuel, régimes indemnitaires, grille des traitements, congrès, droit à la formation) et d'unifier dans un titre III tous les personnels des collectivités territoriales (communaux, départemen-

taux et régions) sur un statut unique décalqué sur celui des fonctionnaires d'Etat, exception faite des sapeurs-pompiers et des personnels des OPHLM.

Cet avant-projet comporte un certain nombre de mesures qui vont dans le bon sens : reconnaissance de la liberté d'opinion aux fonctionnaires, institution de la garantie de l'emploi ou du salaire pour les fonctionnaires des collectivités territoriales et de l'Etat, droit à la mobilité entre les deux fonctions publiques, institution du monopole syndical pour les élections aux Commissions administratives paritaires, grille indiciaire commune aux fonctionnaires des collectivités territoriales et de l'Etat, etc.

Mais cet avant-projet contient aussi un certain nombre de dispositions inacceptables telles que l'exclusion des sapeurs-pompiers et des personnels des OPHLM, l'obligation d'avoir la nationalité française pour être fonctionnaire, le maintien de discrimination sexistes aux concours « lorsque l'appartenance à l'un ou l'autre sexe constitue une condition déterminante de l'exercice des fonctions », le maintien de la catégorie D, et donc des groupes I et II, la possibilité explicite de créer des « corps de fonctionnaires territoriaux », la possibilité de créer des « emplois permanents d'agents contractuels », le maintien de la note chiffrée, etc.

Enfin, si le cadre A devient un cadre national, le cadre B ne devient que régional, les cadres C et D étant départementaux. Dans ces conditions, on voit mal comment la mobilité entre les deux fonctions publiques pourra être effective, exception faite pour la catégorie A.

En effet, on voit mal comment un employeur (que ce soit l'Etat ou un conseil municipal, général ou régional) accepterait facilement la permutation d'un cadre B, C ou D de collectivité territoriale recruté sur un concours local par définition toujours un peu suspect, dont la difficulté sera variable d'une région à l'autre en fonction du taux de chômage et du nombre de postes offerts aux concours et d'un cadre B, C ou D de l'Etat recruté sur la base d'un concours national. Une réelle mobilité entre les deux fonctions publiques suppose au contraire une similitude de recrutement par concours nationaux. Sans compter que dans l'hypothèse gouvernementale, seul

le cadre A des collectivités territoriales bénéficiera d'une possibilité de carrière et de mutations à travers toute la France, le cadre B ayant un rayon d'action limité à la région et les cadres C et D devant se contenter du plan départemental.

Les revendications de la LCR

— Un statut réellement unique contenant les mêmes droits et garantis pour tous les fonctionnaires qu'ils soient de l'Etat ou des collectivités territoriales ;

— Intégration des sapeurs-pompiers et des personnels des OPHLM dans le cadre général de la Fonction publique ;

— Egalité de carrière et des droits des travailleurs français et immigrés dans le statut ;

— pas de discrimination sexuelle dans le statut ;

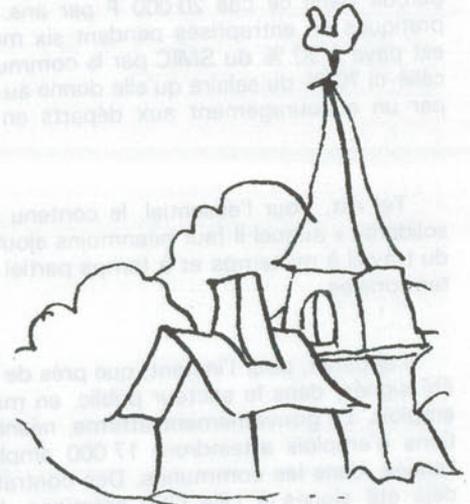
— Interdiction du recours à des non-titulaires, abrogation de la possibilité de créer des corps de fonctionnaires territoriaux ;

— titularisation de tous les non-titulaires à l'instar de ce qui est fait pour ceux de l'Etat ;

— Carrière nationale pour les B, les C et les D des collectivités territoriales comme pour la catégorie A ;

— Suppression immédiate des groupes I et II de rémunération et donc de la catégorie D ;

— prime de fin d'année équivalente au minimum à l'indice moyen de la Fonction publique (indice majoré 344, soit 5500 F valeur 1982).



Contrats de solidarité :

un premier bilan

Dès le mois d'octobre 1981, le gouvernement a proposé que des contrats de solidarité soient signés entre l'Etat et les entreprises — qu'elles soient publiques ou privées. Les contrats de solidarité se veulent une réponse au développement du chômage et au 2 millions de chômeurs. Non pour apporter des solutions de fond à la crise du capitalisme, mais pour infléchir la courbe du chômage, pour tenter de la stabiliser, sans modifier les règles du système.

Qu'est-ce qu'un contrat de solidarité ?

Les collectivités locales s'engagent à créer des emplois, réduire le temps de travail (au moins 2 heures 30 hebdomadaires), améliorer le service public par « une extension de la période d'ouverture au public des services ou le développement de nouvelles activités de ces services » comme le rappelle ailleurs l'ordonnance gouvernemental.

D'un autre côté, l'Etat s'engage, de son côté, à apporter une aide financière aux collectivités locales, soit par le biais des emplois d'initiatives locales, soit par le biais des emplois d'initiatives locales — qui doivent être des « emplois nouveaux et durables », l'Etat versant alors 36 000 F pour une seule année et par emploi créé. Soit par le biais des « contrats-formation » (d'un an ou deux) : la collectivité locale perçoit dans ce cas 20 000 F par ans. Soit par des stages pratiques en entreprises pendant six mois : chaque stagiaire est payé à 90 % du SMIC par la commune, l'Etat reversant à celle-ci 70 % du salaire qu'elle donne au stagiaire. Soit encore par un encouragement aux départs en pré-retraite.

Tel est, pour l'essentiel, le contenu de ces « contrats de solidarité » auquel il faut néanmoins ajouter le développement du travail à mi-temps et à temps partiel dans les collectivités territoriales.

Il apparaît, pour l'instant, que près de 108 contrats avaient été signés, dans le secteur public, en mai 1982, créant 3239 emplois. Le gouvernement affirme, néanmoins, que les créations d'emplois atteindront 17 000 emplois, avant la fin de l'année, dans les communes. Des contrats ont, par exemple, déjà été signés à Lille (250 créations de postes), Marseille (300), Rennes (200), Alençon (15), Montpellier, Toulouse, dans la Seine-Saint-Denis (à Bobigny, Montreuil, Saint-Denis, au total 800 emplois créés environ).

Afin de ramener à leur juste proportion les 17 000 emplois en voie de création — dont beaucoup ne sont que le remplacement pur et simple des travailleurs partant en pré-retraite ou en congé maladie — il est nécessaire de rappeler que, avant le 10 Mai, la CGT et la CFDT chiffraient, respectivement, à 75 000 et 100 000 les créations indispensables au fonctionnement du service public dans les communes ! On le voit, on est loin du compte !

On comprend pourquoi des travailleurs — de plus en plus nombreux — considèrent cette opération comme de la poudre aux yeux. Elle n'a en rien arrêté le chômage et donner du travail aux 2 millions de chômeurs, d'autant plus que le CNPF, malgré les cadeaux du gouvernement, n'est pas très enthousiaste à l'idée de ces contrats de solidarité.

L'exemple de Lille et de Rennes

Le 26 novembre 1981, 15 à 30 % des 3000 travailleurs communaux de Lille ont fait grève, à l'appel des sections CGT et CFDT et Autonomes. Ils protestaient contre la signature du contrat de solidarité proposé par Pierre Mauroy, premier ministre et maire de Lille ; grève combattue par l'Union départementale CGT, le syndicat FO et le Groupe socialiste d'entreprise ainsi que par le maire avec des tracts et des pressions de toutes sortes et soigneusement ignorée par la fédération INTERCO-CFDT.

Finalement, seule la section FO (plus de 56 % des voix aux dernières élections professionnelles), l'Union départementale CGT du Nord et la Fédération CGT des services publics — dans des conditions sur lesquelles nous reviendrons plus loin — ont signé le contrat de Lille.

Le refus des sections CGT et CFDT a porté principalement sur trois points :

La réduction du temps de travail. Depuis un an, le personnel communal travaillait 37 h 30 par semaine. Une grève de trois jours avait abouti à cette réduction du temps de travail, mais sans donner lieu à une embauche correspondante. Dans le contrat de solidarité, Mauroy proposait de descendre à 35 heures au 1er janvier 1982 avec une embauche de 250 personnes ; mais en contrepartie, l'amplitude des services sera élargie à 60 heures par semaine (soit du lundi au samedi,

de 8 h à 18 h). La CGT et la CFDT ont refusé d'admettre que le travail du samedi était une nécessité pour les usagers : ils ont exigé un fonctionnement des services « en continu » de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, soit 45 h par semaine.

Les créations d'emplois : Mauroy proposait 250 embauches supplémentaires et les sections CGT et CFDT 400 créations de postes pour faire face à la diminution du temps de travail.

Les conséquences sur le statut des travailleurs communaux. Le contrat prévoyait que les 250 embauchés seraient titularisables au bout de deux ans. La CGT et la CFDT réclamaient, conformément au statut de la fonction publique, leur titularisation après un an.

Quelques jours avant la grève du 26 novembre, la municipalité reculait sur plusieurs points : les services seraient ouverts le samedi jusqu'à 16 h 30 seulement ; les nouveaux embauchés seraient titularisés au bout d'un an au lieu des deux prévus.

A Rennes, ville qui compte plus de 3700 travailleurs communaux, la municipalité a imposé la signature d'un contrat de solidarité qui proposait initialement 120 créations de postes, l'ouverture des services le samedi matin, 36 heures en 1983 alors que les horaires sont actuellement de 39 h.

Les syndicats réclamaient 300 créations de postes et les 35 heures pour 1983. Après une série de consultations en profondeur du personnel communal — où plus de trois cent travailleurs signèrent une pétition pour les 35 heures immédiates — et une réelle mobilisation, la CGT, la CFDT et FO décidèrent de ne pas signer le contrat de solidarité et dénoncent « l'extension des horaires d'ouverture au public des services et le consensus municipalité—syndicats » qu'on a voulu leur imposer. Néanmoins, il faut souligner que, grâce à l'action des travailleurs, la municipalité a finalement accepté 200 créations d'emplois et les 35 heures en 1983.

Quelles leçons faut-il en tirer ?

Les principales leçons à tirer des contrats de solidarité à Lille et à Rennes concernent l'ensemble des travailleurs. Les contrats de solidarité sont un test important pour le gouvernement Mauroy. Il s'agit d'utiliser les travailleurs des collectivités territoriales comme des « cobayes » de la nouvelle politique et de montrer ainsi le bon exemple aux patrons du secteur privé ! Ceux-ci ne se bousculent d'ailleurs pas au portillon des contrats de solidarité puisque, fin mai 1982, 3353 contrats de solidarité créant 47 249 emplois avec seulement 106 en compensation d'une réduction d'horaires.



De ce point de vue, il est particulièrement scandaleux que Mauroy ait trouvé des alliés précieux, en l'occurrence l'UD CGT du Nord et la Fédération CGT des Services publics ainsi que la complicité discrète de la fédération CFDT-INTERCO, pour signer ce contrat. Krasuski n'hésitant pas à traiter « d'irresponsables » les dirigeants syndicaux de la CGT à Lille ! Cette attitude antidémocratique de la direction de la CGT a considérablement amoindri la mobilisation et l'unité d'action en partie réalisée à Lille, elle a divisé les travailleurs.

A Lille, le gouvernement voulait à tout prix signer ce contrat, au besoin contra la volonté et les intérêts des travailleurs. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé : le personnel communal a été mis devant le fait accompli et la grève du 26 novembre 1981 a montré que le contrat de solidarité ne répondant pas à l'attente des travailleurs après le 10 Mai et la défaite de Giscard.

A Rennes, au contraire, c'est justement la mobilisation, la démocratie et l'unité parmi les travailleurs qui a fait reculer la municipalité sur les créations d'emplois nécessaires, la réduction du temps de travail et la remise en cause des acquis comme les deux jours de repos consécutifs.

Pour la défense du service public, il faut rompre avec le capitalisme

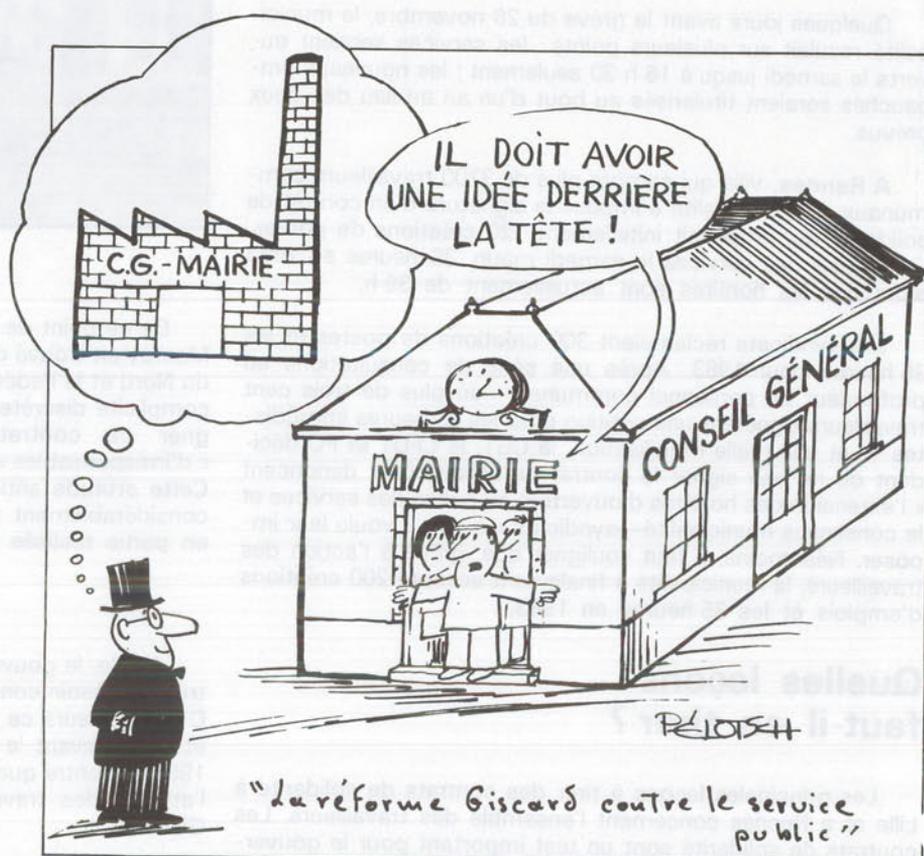
L'héritage de Giscard et de la droite

Sous le septennat de Giscard, il y eut plusieurs tentatives de « réforme » des collectivités territoriales, dont le rapport Guichard en 1976. En 1978, le gouvernement déposa un projet de loi devant l'Assemblée nationale et le Sénat : c'était ce projet qu'on appela la réforme des collectivités locales. Comme pour les précédentes, il s'agissait de renforcer le contrôle de l'Etat sur les communes : par le contrôle des finances locales et des investissements. Il s'agissait pour Giscard et la droite d'une pièce maîtresse de son septennat, dans le cadre de la politique d'austérité capitaliste et de faire payer la crise aux travailleurs, comme dans d'autres secteurs :

- la restructuration dans la sidérurgie ;
- tentative de démantèlement de la SNCF (abandon de lignes « non rentables », tarifs préférentiels aux entreprises pour les marchandises, etc.) ;
- abandon du service public aux PTT, séparation de la poste et des télécommunications ;
- adaptation de l'école et de l'université aux « mutations » des entreprises et à la déqualification de la formation de la force de travail).

La réforme des collectivités territoriales était, en effet, un maillon indispensable de la politique d'austérité de Giscard-Barre, de la restructuration du capitalisme, qui passait obligatoirement par l'adaptation des collectivités territoriales aux « réalités économiques » du capitalisme en crise.

Si Giscard était repassé en mai 1981, c'était la porte ouverte à une privatisation accrue du service public : notons, à titre d'exemple, que cette privatisation concerne des secteurs importants des communes, comme la distribution de



l'eau avec la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Electricité (SLEE) ou la Compagnie générale des Eaux (CGE); les ordures ménagères avec la SEMAT ou encore les pompes funèbres.

Si la défaite de Giscard et de la droite en Mai 1981 marque un coup d'arrêt au projet de privatisation du service public par les patrons, les communes et les départements restent aussi dépendant des investisseurs privés que dans le passé.

Les collectivités locales : au service

du public ou au service des patrons ?

Face à l'héritage giscardien, qu'a fait, en effet, le gouvernement de gauche ? Si la décentralisation rompt sur certains points avec le régime de Giscard, sur beaucoup d'autres, elle ne change rien.

Le projet du gouvernement renvoie en 1984 la discussion sur le financement des collectivités locales : en attendant, il augmente leur dépendance financière vis à vis des entreprises capitalistes.

Si le PC et le PS voulaient réellement empêcher la privatisation du service public, promouvoir un véritable service public communal pour construire davantage de logements sociaux, de crèches — alors que les besoins sociaux des travailleurs et de la population sont loin d'être satisfaits — ils auraient dû prendre le taureau par les cornes : s'attaquer au problème des finances des collectivités territoriales.

L'exemple de la Taxe Professionnelle

Avec la Dotation Globale de fonctionnement et les impôts locaux, la Taxe professionnelle constitue une des principales recettes des communes.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle dès l'instauration de la taxe professionnelle en 1975 (rappelons que la taxe professionnelle correspond environ à 1 % du chiffre d'affaires des entreprises), la CNPF et les patrons n'ont cessé de demander sa suppression !

Un des objectifs de la réforme de Giscard était précisément d'augmenter l'imposition des travailleurs et de baisser celle des patrons. Autrement dit, faire des communes les gestionnaires de l'austérité au niveau local en faisant payer les travailleurs.

Là encore qu'a fait le gouvernement de gauche ?

A-t-il taxé davantage les patrons en augmentant la taxe professionnelle ?

C'est le contraire qui arrive ! Mauroy annonce une « réforme de la taxe professionnelle » qui se solde, d'entrée de jeu, par un cadeau — un de plus après les 28 milliards de « subventions » au CNPF en mars 1982 et les 45 milliards d'indemnités pour les nationalisations — de plus de 11 milliards !

Ce qui veut dire que :

- 1) la cotisation nationale de 6 % payée par les entreprises qui est calculée sur le montant de l'impôt dû sera ramenée à 2 % ;
- 2) L'impôt dû en 1982 sera réduit de 5 % pour toutes les entreprises dont l'assiette de l'impôt comprendra soit des salaires, soit des investissements ;
- 3) Une réduction à valoir sur l'impôt dû sera accordée aux entreprises pour chaque emploi créé dans le cadre d'un contrat de solidarité. La réduction sera

Les collectivités locales en quelques chiffres...

Les collectivités territoriales (c'est à dire les communes et les départements) constituent un vaste secteur public : les offices d'HLM, les hôpitaux, les crèches, etc. Elles interviennent dans des domaines très divers : sociaux, culturels (piscines, stades, bibliothèques, MJC), industriels (équipements urbains, zones industrielles), logement, etc. Les collectivités territoriales représentent, en France, un enjeu économique considérable.

Les dépenses d'équipement réalisées par les collectivités territoriales sont plus de trois fois supérieures à celles de l'Etat (78 % contre 22 %). Dès 1973, les investissements des collectivités territoriales dépassaient les investissements civils de l'Etat. Tout ceci permet de comprendre pourquoi les entreprises privées s'intéressent de près aux collectivités territoriales ! Déjà la privatisation de certains secteurs leur permet de faire des profits juteux : les pompes funèbres, la distribution de l'eau, les abattoirs, le ramassage des ordures, les travaux publics, les opérations immobilières, etc.

En 1980, les dépenses des collectivités territoriales se sont élevées à 266 milliards de francs soit 45 % du budget de l'Etat. Pour 1982, ce chiffre atteindra plus de 305 milliards de francs !

Plus de la moitié des investissements des communes sont réalisés par des emprunts (par le biais de la Caisse des dépôts et consignations, du Crédit agricole et, en proportion croissante, par des banques privées). Actuellement, l'Etat conserve plus de 86 % des ressources publiques nationales et fait réaliser plus de 70 % des investissements (notamment les équipements sociaux et collectifs) par les communes et les départements. Dans le même temps, les subventions de l'Etat aux communes et départements n'ont pas cessé de diminuer sous la V^e République : 27,9 % en 1962, 14,7 % en 1970 et 11,7 % en 1977 !

fonction de la nature du contrat : 3000 F par emploi créé grâce à une forte réduction de la durée du travail ; 1000 F si l'emploi est créé par le départ en pré-retraite d'un salarié âgé.

Et cela seulement pour l'année 1982. Pour 1983, il faut encore ajouter :
1) La part des salaires dans l'assiette de la taxe professionnelle va être réduite de 10 %. Elle est aujourd'hui de 20 %.

Cette mesure coûtera à l'Etat près de 3 milliards de francs qu'il prendra dans la poche... des travailleurs ! ;
2) Les investissements seront pris en compte très progressivement. Coût pour l'Etat : près de 1 milliard de francs.

De plus, la taxe professionnelle sera plafonnée.

Ces mesures sont très claires : ce sont les travailleurs qui, par leurs

impôts, vont financer ces cadeaux au CNPF et aux patrons !

Non, ce n'est pas pour cela que nous avons voté le 10 Mai ! Ce n'est pas pour cela que nous avons chassé Giscard et la droite.

Qui osera prétendre que cette « réforme » va dans le sens du changement, d'un meilleur service public communal, alors qu'elle prive précisément les communes d'une partie de leur financement.

Là, comme ailleurs, une autre voie était possible.

Loin d'abaisser la taxe professionnelle, il fallait un réel impôt sur le capital ! Un véritable impôt sur les profits des patrons !



Que font les organisations syndicales ?

La CGT : l'austérité... dans la concertation

La CGT est l'organisation syndicale la plus importante parmi les travailleurs communaux avec 43 % des voix à la Commission Paritaire Nationale, contre 12 % à la CFDT et 22 % à Force ouvrière.

Chez les travailleurs départementaux, la CGT regroupe 18 % des voix contre 23 % à FO et 45 % des voix à la CFDT.

C'est donc la CGT qui a la plus grande responsabilité vis à vis des fonctionnaires des communes.

Il faut rappeler que, malgré les nombreuses luttes, la CGT n'a pas vraiment mené campagne, avant le 10 Mai 1981, pour battre Giscard et chasser la droite. Jamais, elle n'a organisé une grève générale contre la réforme de Giscard. La décision d'appeler à voter Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle a été prise par la direction de la CGT... le 10 avril, dix jours à peine avant la défaite de Giscard !

Lors des négociations salariales en septembre 1981, la CGT n'avait pas signé l'accord avec le gouvernement; en mars 1982 non plus et la Fédération CGT des Services publics reconnaissait elle-même : « Le pouvoir d'achat des travailleurs ne sera pas maintenu et les mesures prises pour les bas salaires ne feront que colmater au mieux cette perte pour les intéressés. » En septembre 1982, la CGT non plus n'a pas signé l'accord sur les salaires, comme aucune autre organisation syndicale d'ailleurs.

Certes, la CGT a protesté contre le blocage des salaires et les « cadeaux au patronat ». Krasucki a réclamé, lors du meeting de rentrée de la CGT, à Pantin, le maintien du pouvoir d'achat. Mais la CGT, aujourd'hui, préfère mettre l'accent sur la « reconquête du marché intérieur », sur « produisons français » et « retroussons nos manches » plutôt que sur la mobilisation des travailleurs.

Contre le blocage des salaires, contre la baisse du pouvoir d'achat de plus de 5 % en 1982, que fait réellement la CGT ? Quelles actions a-t-elle proposé aux travailleurs communaux et départementaux pour construire le changement comme elle dit et défendre leurs revendications ?

Rien ou presque : sinon une malheureuse semaine « d'action » en septembre qui est passée complètement inaperçue !

Il faut ajouter la journée « d'action » du 27 octobre qui n'a réuni que quelques milliers de communaux devant... la Bourse à Paris !

Pourtant, les revendications de la CGT pour les travailleurs des communes et des départements sont les mêmes qu'avant le 10 Mai et la défaite de Giscard. Alors qu'est-ce qu'on attend, tous ensemble, pour lutter pour la suppression immédiate des groupes I et II, les 35 heures pour tout le personnel dès 1983, le salaire d'embauche à 4200 F ?

Oui, qu'attend la CGT pour organiser une **riposte unitaire contre la baisse du pouvoir d'achat pour 1982 et 1983 par le gouvernement de gauche** ? La CGT n'est pas au gouvernement. Krasucki l'a assez dit. Comme il avait dit que la CGT n'accepterait jamais l'austérité. C'est le moment de le répéter alors que notre pouvoir d'achat va baisser d'au moins 5 % cette année !

Aujourd'hui, tout se passe comme si la CGT était devenue muette et n'avait plus rien à dire aux travailleurs. Elle loue la concertation avec le gouvernement, mais l'austérité — même dans la concertation et le « dialogue » — les travailleurs n'en veulent pas !

Comme le disent certains militants de la CGT, il est temps de ressortir les banderoles de la naphtaline et du placard !

Et c'est ce que diront les militant(e)s de la LCR, pour défendre, dans l'unité nos revendications, **toutes** nos revendications et, en premier lieu, la défense de l'échelle mobile des salaires et des prix et l'amélioration du pouvoir d'achat.



La CFDT : « nouvelle solidarité » ou défense des revendications ?

A la différence de la CGT, la Fédération CFDT-INTERCO regroupe non seulement les communaux, OPHLM et sapeurs-pompiers, mais aussi les départementaux, les régionaux ainsi que les personnels du ministère de l'Intérieur et ceux de la Police nationale. Minoritaire chez les communaux et majoritaire chez les départementaux, la CFDT a connu ces dernières années une progression sensible en adhérents et en voix liés à ses structures syndicales uniques (une section syndicale par commune de l'agent de service au cadre, un syndicat départemental regroupant communaux et départementaux) et à une image de marque d'indépendance syndicale vis à vis des maires et présidents de conseils généraux (contrairement à la CGT et à FO).

Cependant, depuis le 10 Mai 1981, la Fédération CFDT-INTERCO s'est mise au diapason du recentrage : abandon du caractère prioritaire de l'unité d'action avec la CGT qui, de partenaire privilégié, devient un partenaire parmi d'autres ; révision en baisse de toutes les revendications et abandon de la revendication populaire et unifiante du 13ème mois uniforme ; soutien marqué à certains instruments de collaboration avec le patronat, en particulier les comités locaux pour l'emploi et des Comités économiques et sociaux à l'image de la confédération CFDT qui, depuis sa plate-forme de 1977, revendique comme schéma idéal d'une planification démocratique de l'économie une pyramide de comités économiques et sociaux locaux, régionaux et national réunissant 40 % de représentants des syndicats ouvriers, 40 % de représentants des patrons et 20 % de représentants des associations !

Enfin, il est à noter que pour la première fois de son histoire, lors de la lutte de Lille pour des créations d'emplois correspondant à la réduction du temps de travail, la direction fédérale a explicitement soutenu la position du maire, Pierre Mauroy, contre les sections CFDT et CGT mobilisés dans l'unité. Dans la même veine, la direction fédérale a apporté son

soutien de fait à la CFDT de la ville d'Angers qui « négociait » en juin 1982 avec le maire PS le blocage et la réduction des primes à partir de 4000 F de salaire pour obtenir des créations d'emplois (sic !) pendant que la CGT et FO appelaient à la grève contre cette atteinte aux acquis des travailleurs. Cette



orientation que la Fédération CFDT-INTERCO est en train de généraliser et essaie de faire prendre en charge par ses syndicats risque fort de permettre aux élus-patrons de mener une offensive en règle contre un régime indemnitaire déjà dérisoire.

N'apportant plus son soutien systématique aux luttes, en dénonçant même certaines, et n'en coordonnant aucune, la direction fédérale CFDT INTERCO masque son revirement derrière le rideau de fumée de journées d'action trimestrielles qu'elle ne propose guère à la CGT et qui sont loin de mobiliser, c'est le moins que l'on puisse dire !

Cela a encore été le cas pour les « journées d'action » du 23 septembre ou du 26 octobre 1982 qui avaient pour objet le refus des propositions du ministre Le Pors en matière de salaires et de pouvoir d'achat et qui sont restées, toutes deux, confidentielles même aux yeux des syndiqués !

Il est vrai que la plate-forme d'appel n'a rien d'enthousiasmant puisqu'elle comprend notamment le maintien du pouvoir d'achat des bas salaires au... 31 décembre 1982 et des salaires moyens au 31 décembre... 1983 ainsi que le blocage de la masse des primes à son niveau de 1981 ! Ce n'est plus la révision en baisse des revendications : c'est la liquidation pure et simple des maigres acquis des personnels des collectivités territoriales !

Pour l'unité d'action

Pas plus dans les communes, les départements, les régions que dans les administrations de l'Etat ou que dans le secteur privé, la CGT, la CFDT et FO ne font aujourd'hui leur travail élémentaire d'organisations syndicales défendant les intérêts quotidiens des travailleurs. Ce que les travailleurs attendent de leurs syndicats, ce n'est pas qu'ils se fassent le plus petit possible pour ne pas gêner les élus-patrons ou le gouvernement, ce n'est pas qu'ils révisent en baisse et bradent nos revendications, ce n'est qu'ils tapent du poing sur la table une fois les mesures d'austérité décidées et appliquées par le gouvernement de gauche, ce n'est pas qu'ils nous ap-

pellent à des actions morcelées par branche et dans la division pour faible sem'blant d'agir et d'émousser notre combativité. Nous, à la LCR, nous disons : il y va aujourd'hui de nos conditions de travail et de vie et de la crédibilité même du syndicalisme parmi les travailleurs du pays.

Le syndicalisme doit être indépendant du gouvernement, car son rôle c'est de défendre partout et toujours les revendications des travailleurs. Dans ce cadre, il est scandaleux que les fédérations CGT, CFDT, FO et FEN de fonctionnaires aient accepté de négocier en octobre avec le gouvernement sans lutter pour le préalable que nous soient versées les augmenta-

tions promises au début de l'année de 3 % de nos salaires au 1^{er} juillet, de 2,5 % au 1^{er} octobre et de 2,4 % au 1^{er} décembre. Une attitude qui revient à accepter dans les faits une baisse du pouvoir d'achat de 5 % de plus de 4 millions de travailleurs. Accepter ce mauvais coup, c'est à coup sûr donner un exemple rêvé aux patrons et ne peut que renforcer leur arrogance et leur mination à s'attaquer aux acquis des travailleurs.

Mais tout cela n'est pas inévitable. Nous pouvons, nous devons, nous avons les moyens de faire échec à la politique de capitulation des directions de la CGT, de la CFDT, de FO et de la FEN ainsi que de la majorité PC-PS devant les pressions patronales. Partout, nous devons exiger de nos nisations yndicales qu'elles organisent, dans l'unité, la mobilisation de tous les personnels pour le rattrapage immédiat de notre pouvoir d'achat et son maintien ultérieur par l'échelle mobile des salaires, c'est à dire par l'indexation mensuelle automatique de nos salaires sur la hausse des prix, calculée selon l'indice des organisations syndicales elles-mêmes et non sur celui, truqué, de l'INSEE.

En effet, les fonctionnaires n'ont plus d'autre solution que de taper du poing sur la table pour se faire entendre de la majorité PC-PS et du gouvernement de gauche qui a cédé aux

pressions de la droite et des patrons. Pour mettre en garde le gouvernement, pour changer de politique, pour battre la droite aux élections municipales de mars 1983, il n'y a plus le choix : les salaires bloqués, la baisse du pouvoir d'achat, la hausse des cotisations sociales et la diminution des prestations et c'est le CNPF et la droite qui gagnent. Les résultats électoraux aux municipales seront alors une sanction contre le PS et le PC.

Par contre, si la CGT, la CFDT, FO et la FEN organisent dans l'unité une action d'avertissement de tous les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, première étape vers **UNE GREVE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE 24 HEURES DANS L'UNITE** et des manifestations de rue pour exiger du gouvernement qu'il cesse de céder aux pressions du patronat et de la droite, qu'il gouvernement en faveur des travailleurs, le rapport de forces peut s'inverser.

L'immobilisme et les actions de diversion des directions confédérales reviennent aujourd'hui à plier l'échine devant les diktats du patronat et à faire le jeu de la droite.

C'est pourquoi la Ligue communiste révolutionnaire réaffirme avec force que plus que jamais aujourd'hui, dans l'indépendance des élus-patrons comme du gouvernement, il faut l'unité d'action CGT-CFDT-FO-FEN contre l'austérité et pour les revendications.



CGT avec SOLIDARNOSC

Pourtant, de nombreuses s'élevèrent dans la CGT pour protester contre attitude: 7 fédérations, 20 syndicats nationaux, plus de 300 sections d'entreprises ont demandé la libération des syndicalistes arrêtés en Pologne et la levée immédiate de l'état de siège. Des municipalités d'union de la gauche ont dénoncé le coup d'Etat, comme à Saint-Etienne.

Chez les travailleurs communaux, l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception de la CGT, ont réclamé la libération des militants emprisonnés et la levée de l'état de guerre. Les sections CGT de Rennes, Lille, Cherbourg, Grenoble, Longwy, les sections UGICT de La Courneuve, Aulnay-sous-Bois, le syndicat de Stains ont rejoint le mouvement national de solidarité. Dans de nombreuses mairies de la Seine-Saint-Denis, à Bobigny, Montreuil, Noisy-le-Sec, Saint-Denis, des pétitions regroupant des dizaines de signatures ont circulé à l'initiative de militants de la LCR, de la CGT du PS ou de militants du PCF...

Le 13 décembre 1981 avait lieu le coup de force du général Jaruzelski contre Solidarnosc et toutes les libertés démocratiques et ouvrières en Pologne. Malgré la répression brutale, les morts, les emprisonnements de plusieurs milliers de syndicalistes, dont Lech

Walesa, la direction s'est tue. Pour « ne pas jeter de l'huile sur le feu »... En réalité, la direction de la CGT comme celle du PCF a choisi le camp des généraux et de l'armée contre celui de la solidarité élémentaire avec les travailleurs polonais.

1 an après le coup d'Etat et alors que les problèmes économiques et sociaux de la Pologne se sont aggravés sous la dictature militaire et que des milliers de syndicalistes sont toujours emprisonnés, que des procès s'annoncent contre Kuron et d'autres, que SOLIDARITE a été dissous, l'heure est plus que jamais à la solidarité et à l'unité de tout le mouvement syndical pour la défense des libertés démocratiques et ouvrières en Pologne.

La LCR sera aux côtés des travailleurs polonais, notamment pour les manifestations de décembre qui marqueront la première année de l'état de siège le 13 décembre prochain et pour la grève générale qui est prévue au printemps 1983, comme elle l'a été lors de la grève et des manifestations du 10 novembre dernier.

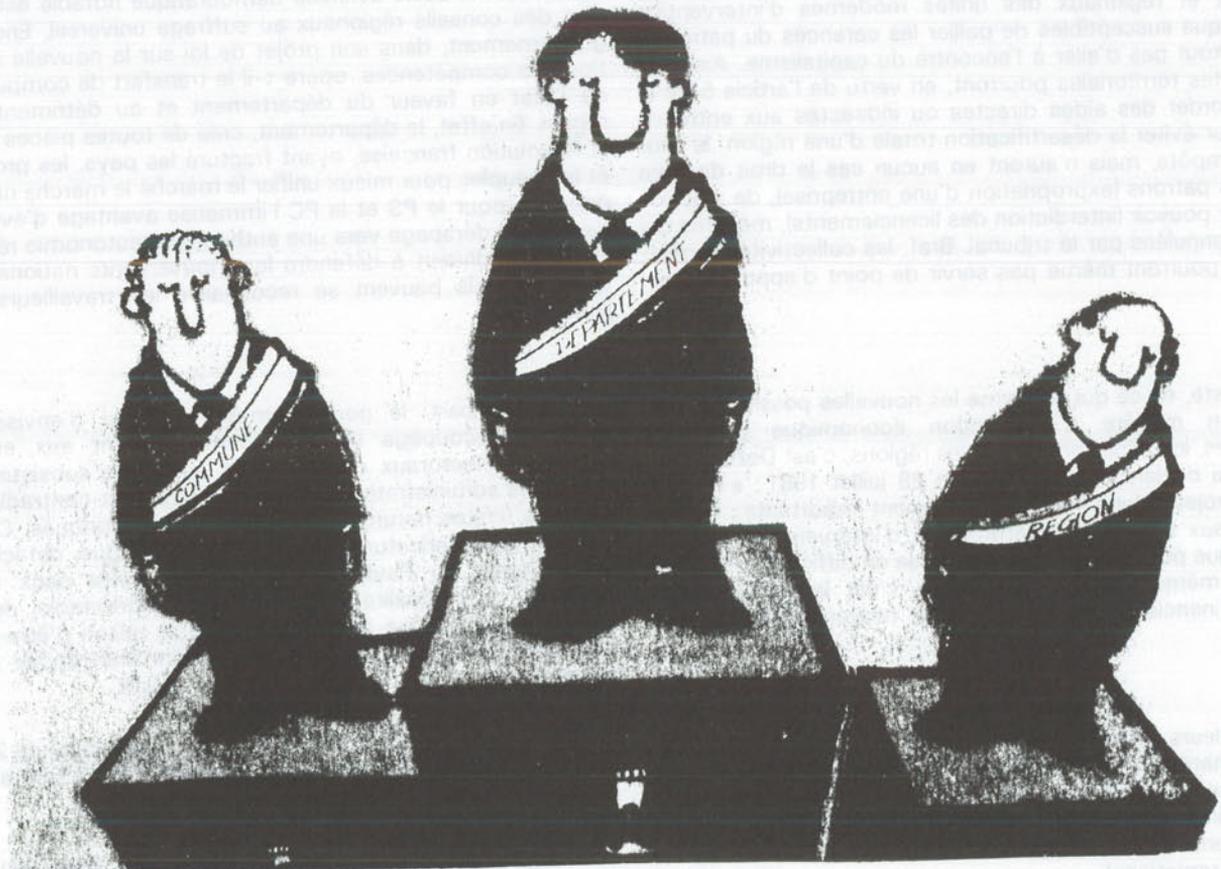
Une décentralisation qui n'a rien changé pour les travailleurs

Depuis Napoléon, tout discours sur la décentralisation en France est entendu comme un discours sur la démocratie. La bourgeoisie de notre pays ayant fait de la centralisation de l'Etat sa religion, toute proposition de transfert de compétences de l'Etat à des collectivités locales éluës paraît subversif. Rappelons qu'il a fallu attendre 1884 pour voir la loi reconnaître aux conseils municipaux toute compétence dans la gestion des affaires de la commune. Encore, cette mesure n'est-elle intervenue qu'après que le département ait été préalablement confirmé en 1871, juste après l'écrasement de la Commune de Paris, comme le principal relais du pouvoir. Il a fallu attendre encore un siècle — et une majorité PC-PS — pour que soit enfin supprimée la tutelle des préfets sur les communes et les départements, pour que le président du Conseil général devienne l'exécutif du département, et pour que la région devienne une collectivité territoriale élue au suffrage universel.

Mais la décentralisation en cours n'a rien à voir avec l'autogestion socialiste. Elle ne fait que redéfinir l'initiative de la création et la gestion d'un certain nombre d'équipements collectifs tout en laissant intact le pouvoir d'Etat, c'est à dire

l'organisation d'un pouvoir qui empêche quotidiennement tout contrôle des travailleurs sur la vie sociale et politique. La décentralisation actuelle ne fait que moderniser l'Etat sans porter atteinte à son caractère de classe et en conservant les règles du marché capitaliste.

Du reste, la décentralisation à la française est largement en-deçà de ce que d'autres bourgeoisies ont réalisé en Europe (Italie, RFA, etc.). Mais parce qu'une majorité du PC et du PS qui l'a initiée et votée contre la guérilla parlementaire menée par le RPR et l'UDF, l'illusion existe que la décentralisation pourrait être un premier pas vers un changement profond.



Nous pensons au contraire que la loi du 2 mars 1982 n'a rien à voir avec le droit pour les nationalités de disposer de leur sort, ni avec le socialisme.

La décentralisation vu de plus près...

La suppression de la tutelle des préfets est une mesure positive. Mais, remarquons que celle-ci continuera à être exercée sous une autre forme par les tribunaux administratifs sur demande des préfets ou sur demande d'un habitant de la collectivité territoriale concernée. Et, surtout, les préfets, devenus Commissaires de la République, concentrent toujours les pouvoirs de police. A ce sujet, la polémique entre Debré et Defferre à l'Assemblée nationale le 28 juillet 1982 est éclatante. Debré évoquait l'hypothèse d'un Conseil régional du Midi viticole qui, fort de l'abrogation de la tutelle préfectorale sur ses décisions, interdirait le transfert de vin importé sur son territoire. Réponse de Defferre : « Impossible, le préfet continue à disposer du pouvoir de police. Si un Conseil Général décidait une interdiction pareille, il ordonnerait de ne pas en tenir compte. » Voilà une déclaration qui ne peut que rassurer la bourgeoisie...

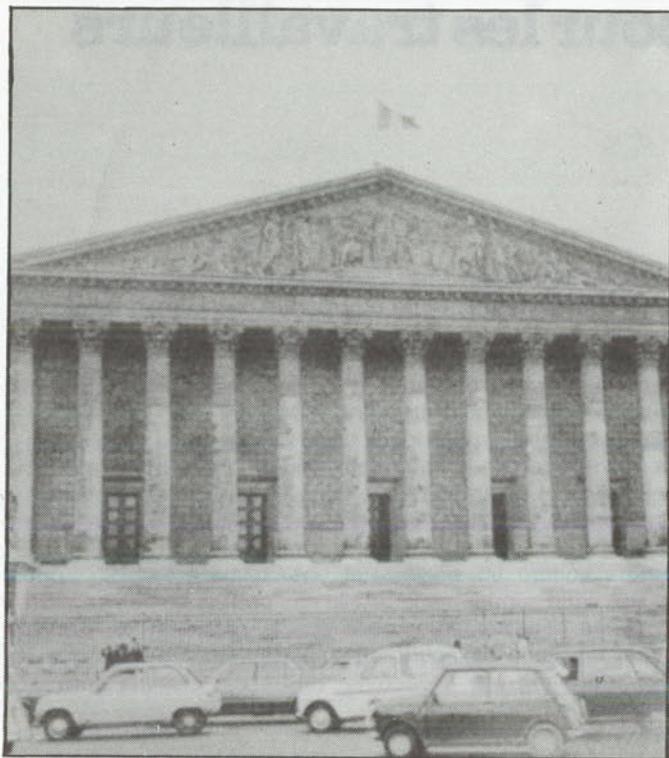
D'autre part, vis à vis du contrôle désormais exercé par les tribunaux administratifs, comment espérer que les maires de gauche de petites et moyennes communes puissent, par exemple, avoir le courage de prendre des mesures favorables aux travailleurs et contraires à la légalité bourgeoise (par exemple 35 heures dans toutes les entreprises de la ville) et qui encouraient donc l'annulation par le tribunal ?

En réalité, la décentralisation fait des conseils municipaux, généraux et régionaux des unités modernes d'intervention économique susceptibles de pallier les carences du patronat, mais surtout pas d'aller à l'encontre du capitalisme. Ainsi les collectivités territoriales pourront, en vertu de l'article 5 de la loi « accorder des aides directes ou indirectes aux entreprises » pour éviter la désertification totale d'une région, le tout sur les impôts, mais n'auront en aucun cas le droit de faire payer les patrons (expropriation d'une entreprise), de s'opposer à leur pouvoir (interdiction des licenciements), mesures qui seraient annulées par le tribunal. Bref, les collectivités territoriales ne pourront même pas servir de point d'appui aux luttes.

Du reste, en ce qui concerne les nouvelles possibilités ouvertes en matière d'intervention économique pour les communes, les départements et les régions, c'est Defferre lui-même qui déclare au Parlement le 28 juillet 1981 : « Il n'y a dans le projet qu'une innovation vraiment importante : le droit accordé aux collectivités territoriales d'intervenir en matière économique pour sauver une entreprise en difficulté. » C'est la limpidité même : la décentralisation, c'est la possibilité de soutenir financièrement les petites et moyennes entreprises.

C'est d'ailleurs probablement la raison pour laquelle le CNPF, contrairement aux Chambres de commerce, a condamné avec véhémence la décentralisation en mars 1982 comme brisant le cadre national de l'investissement nécessaire selon lui pour que les entreprises françaises soient compétitives sur le marché international.

Les collectivités territoriales sont donc cordialement invitées à intervenir « ponctuellement », « par des prêts, des subventions, des locations d'immeubles » en faveur des entreprises, mais aussi en participant au capital de sociétés d'économie mixte (à savoir obligatoirement de droit privé, avec des capitaux privés).



En fait, la seule avancée démocratique notable est l'élection des conseils régionaux au suffrage universel. Encore ce gouvernement, dans son projet de loi sur la nouvelle répartition des compétences, opère-t-il le transfert de compétences de l'Etat en faveur du département et au détriment de la région. En effet, le département, créé de toutes pièces lors de la Révolution française, ayant fracturé les pays, les provinces et les peuples pour mieux unifier le marché le marché national, présente pour le PS et le PC l'immense avantage d'éviter les risques de dérapage vers une authentique autonomie régionale que continuent à défendre les mouvements nationalistes dans lesquels peuvent se reconnaître les travailleurs et la jeunesse.

D'autre part, le gouvernement a refusé d'envisager le moindre découpage territorial contrairement aux engagements préélectorales du PS. C'est ainsi que subsistent des frontières administratives dont beaucoup sont contradictoires avec les limites naturelles, culturelles ou historiques. Ce sont les exemples caricaturaux de la Loire-atlantique, détachée de la Bretagne, du Pays basque partagé entre deux départements, de la dualité Haute et Basse Normandie, de l'immense région Rhône-Alpes dont la seule raison d'être est sa situation sur l'axe économique structurant Rhin-Rhône-Alpes-Méditerranée établi par l'Europe des trusts.

Par ailleurs, le mode de scrutin institué par la loi du 28 juillet 1982 pour les élections municipales n'a rien à voir avec la proportionnelle faite par le candidat Mitterrand.

Il s'agit, en fait, d'un scrutin majoritaire tempéré d'un zeste de proportionnelle, puisque la liste majoritaire obtiendra 75 %

des sièges et qu'une minorité, pour être représentée, devra avoir recueilli 5 % des voix. En ce qui concerne les Conseils régionaux, exception faite de la Corse, c'est le même système que le gouvernement envisage d'appliquer.

Et pour les départements, c'est encore pire ! Les Conseils généraux sont renouvelés par moitié tous les trois ans au scrutin majoritaire avec surreprésentation des cantons ruraux (5000 électeurs pour élire un Conseiller général en Lozère, 50 000 dans certaines circonscriptions de la banlieue parisienne). En bien, Defferre a osé déclarer qu'il considérait la surreprésentation des cantons ruraux les moins peuplés comme un « principe non écrit sur lequel il ne reviendrait pas. » Ce qui signifie maintenir délibérément une sous-représentation corrélative des circonscriptions urbaines et ouvrières. Dernier problème : le président du Conseil Général, une fois élu par cette Assemblée, est irrévocable pendant ses trois ans de mandat !

Enfin, la majorité du PC et du PS maintient, auprès des Conseils régionaux, ces institutions de type corporatif que sont les Comités économiques et sociaux. Ces comités réunissent côte à côte représentants des syndicats ouvriers et des patrons pour définir des positions communes concurrençant ainsi, de fait, l'Assemblée élue. C'est un procédé classique dans les systèmes qui se défont du suffrage universel et des assemblées qui en sont issues. En effet, il est difficile, pour un Conseil régional, de ne pas entériner une position prise par le Comité économique et social. Ces comités sont le type même d'organes de cogestion tendant à faire accroire que des représentants de bonne volonté des syndicats ouvriers et des patrons peuvent définir, ensemble, des solutions communes comme si les intérêts de la classe ouvrière et des patrons pouvaient se concilier.

Il était logique que la droite utilise de tels comités contre la souveraineté de l'Assemblée régionale. Il est par contre curieux que le PC et le PS reconduisent, avec l'appui remarqué de la CFDT, ces organes corporatistes.

Cet examen de la décentralisation en cours démontre que le PC et le PS, une fois au pouvoir, révisent en baisse toutes les propositions qu'ils avaient été conduits à faire sous la pression des travailleurs quand ils étaient dans l'opposition. La décentralisation engagée est donc une réforme administrative qui ne rompt pas avec le capitalisme et son organisation étatique.



Ce que la LCR propose

La LIGUE COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE oppose à cette décentralisation dans le cadre même du capitalisme, la lutte pour une planification socialiste de l'économie fondée sur l'expropriation des capitalistes et sur le contrôle des travailleurs, la destruction de l'organisation étatique de la bourgeoisie et son remplacement par une démocratie socialiste permettant une véritable autonomie des régions et des pays aujourd'hui dominés.

Dans l'immédiat, face à cette décentralisation-bidon qui ne change rien à la situation des travailleurs, la LCR défend les revendications suivantes :

- reconnaissance du droit à l'autodétermination pour les DOM-TOM et la Corse ;
- élections à tous les niveaux à la proportionnelle intégrale à un tour ;
- droit de vote pour tous les travailleurs immigrés ;
- suppression des comités économiques et sociaux ;
- suppression de la DATAR ;



Municipales : battre la droite !

La bataille des municipales est engagée. La droite, déjà, fourbit ses armes avec la ferme intention de se servir des élections de mars 1983 pour hâter son retour au pouvoir. Désarçonnée en mai 1981, elle a lourdement mordu la poussière aux législatives de juin : elle compte bien aujourd'hui se remettre en selle. Tandis que Giscard et Barre préparent sans vergogne leur rentrée, Chirac, qui entend s'affirmer comme patron de l'opposition, annonce, péremptoire, que les jours de la majorité sont bel et bien comptés. Deux ans, tout au plus, lui accorde-t-il avant d'être contrainte à tirer un bilan de faillite et de céder la place, bon gré, mal gré.

La droite se sent d'autant plus encouragée dans sa contre-offensive politique que les partis de la majorité s'engagent dans la bataille à reculons. Loin de répondre résolument aux aspirations des travailleurs qui les ont élus en 1981 et de les mobiliser massivement contre leurs adversaires, le PC et le PS multiplient les concessions et les cadeaux au patronat, s'en prennent au pouvoir d'achat des travailleurs, engendrent le découragement, l'écœurement et la démoralisation.

La politique du gouvernement va à l'encontre de la volonté de changement des travailleurs. Elle fait le lit de la droite. Le budget 1983, accueilli avec soulagement par les adversaires du gouvernement, fait de la politique d'austérité engagée en juin dernier la règle pour au moins 18 mois. Mauroy vient de le dire ouvertement.

L'alternative est simple. Soit multiplier les cadeaux aux patrons pour leur garantir des profits confortables, les encourager ainsi à investir, ce qu'ils ne font d'ailleurs pas, et faire supporter la crise aux travailleurs. Soit répondre à la volonté de changement des travailleurs, prendre l'argent là où il est en s'attaquant aux profits capitalistes, et réorganiser l'ensemble de la production, non pas en fonction de la logique aveugle de l'accumulation du capital, mais pour la satisfaction des besoins sociaux.

Pour sortir de la crise, il faut rompre avec le capitalisme. Cette exigence, il importe qu'une force l'affirme résolument dans les batailles politiques qui s'annoncent. Une force unitaire, résolue, qui clame : pour empêcher le retour en force des battus du 10 mai, aux municipales, il faut gouverner contre les capitalistes et répondre aux aspirations des travailleurs.

C'est pourquoi la LCR appelle tous les militants, tous les travailleurs et les jeunes, convaincus de la justesse et de la nécessité de cette bataille pour battre la droite aux municipales, à y prendre toute leur place. Toutes celles, tous ceux qui sont engagés aujourd'hui dans la lutte contre l'exploitation capitaliste, qui agissent en solidarité avec les peuples écrasés par l'impérialisme, au Salvador ou au Liban, avec les travailleurs polonais qui secouent le joug bureaucratique, tous doivent y trouver leur place.

Nous sommes bien les adversaires les plus résolus de la droite, engagés aux côtés des travailleurs pour assurer sa défaite dans les luttes comme lors des élections. L'enjeu des élections municipales est bien plus qu'une simple échéance électorale : battre la droite aujourd'hui, c'est préparer demain le pouvoir aux travailleurs.



